





## ANIMATIONS JANVIER 2022

(sous réserve de nouvelles mesures liées aux contraintes sanitaires)

🕒 Janvier 2022	Annulation des rencontres CCAS les mardis après-midi	
🕒 Samedi 8 janvier	Loto de l'Olympique Sportif Revermont OSR 01 – Salle des fêtes de Ceyzériat	
🕒 Vendredi 14 janvier	Soirée diapos Essartines Rando à 20h00 - Salle Polyvalente	
🕒 Samedi 15 janvier	Soirée dansante AJC à 20h00 – Salle Polyvalente (annulée)	
🕒 Samedi 22 janvier	Vente de plats à emporter – Ten'dances	
🕒 Dimanche 30 janvier	Vente de plats à emporter – Sou des Ecoles RPI Certines La Tranclière	

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,



- a modifié la composition du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- a accepté les termes du contrat de maintenance pour le panneau lumineux proposé par la Société LUMIPLAN (coût annuel : 850.00 euros HT) ;
- a désigné Mme Françoise BUISSET pour représenter, en l'absence du Maire, la commune au sein des différentes instances de Dynacité et notamment aux CALEOL (Commission Attribution Logements) ;
- a ajourné la question relative à la journée de Solidarité dans l'attente de l'avis du Comité Technique ;
- a renouvelé la convention avec le Centre de Gestion pour la dématérialisation des actes administratifs ;
- a délibéré sur les frais de déplacements de la Secrétaire de Mairie selon les barèmes en vigueur ;
- a entendu l'exposé de Mme Françoise BUISSET sur la convention à signer pour les chats errants. Contact a été pris avec 30 millions d'amis. Le dossier est à finaliser et sera présenté au Conseil Municipal de janvier 2022 ;
- a accepté le devis de l'Entreprise Martinez pour l'isolation de salles de classe de l'école pour un coût de 2380.00 euros ;
- a accepté le devis de la Société ZEST d'un montant HT de 650.00 euros/mois pour l'installation d'appareil de mesure de protection afin d'avoir un retour sur la quantité d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés à la salle polyvalente ;
- a pris connaissance du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2021 en vue de l'organisation du banquet des conscrits 2022 ;
- a pris connaissance de l'avancement de divers travaux.

**Prochaine réunion Jeudi 20 janvier 2022 à 20h30 à la Salle Polyvalente  
(séance publique)**

## Vœux de la Municipalité

Vu le contexte sanitaire et avec regrets, la cérémonie des vœux de la Municipalité initialement prévue le samedi 8 janvier 2022 est annulée.

## ELECTIONS 2022

- **Liste électorale :**

Pour pouvoir voter à l'élection présidentielle, la date limite d'inscription est fixée au 4 mars 2022.



**Démarches :**

↳ Soit en personne au secrétariat de Mairie : se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;

↳ Soit en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Cas des jeunes inscrits d'office :**

Les dernières inscriptions d'office concerneront les jeunes recensés au plus tard au 31/12/2021.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales.

- **Procurations :**

L'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité », qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, supprime, pour l'établissement des procurations de vote, la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune. Désormais, mandant et mandataire ne seront plus nécessairement inscrits dans la même commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place

## Fermeture du Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat sera exceptionnellement fermé le **Mercredi 29 Décembre 2021.**

## ÉTAT CIVIL

Sérob ABRAHAMYAN

**Naissance**

5 décembre



Sarah WIDERKHER & Sébastien CHAPEL

**Pacs**

2 décembre

## Food-Truck et Primeur

\* A compter du 15 janvier 2022, un food-truck s'installera tous les samedis midi et samedis soir auvent de la Morandière (Kebab – salades ...)



\* A compter du 21 janvier 2022, M. LOUSIGNES (primeur : fruits, légumes, pain et œufs) s'installera tous les vendredis de 11h15 à 12h30 – Parking de l'École.



*Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne et heureuse année*

